

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 29 octobre 2024

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 10
votants : 11
absents : 5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA, M GOBÉ, MME MY

Absents excusés : MME EPRON, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP

Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE

Secrétaire de séance : André LÉON

N° 2024081 - Objet : Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition de parkings en vue de la réalisation de 2 auvents photovoltaïques (ombrières de parking)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 10 octobre 2024.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site du parking situé sur une parcelle cadastrale peut accueillir :

- Ombrière 1 : 108 m x 8.8 m
- Ombrière 2 : 30.02 m x 17.8 m

La puissance installée est de 326 kWc sur les ombrières pour une surface d'environ 1460 m².

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale
Stade de Landivy	LANDIVY (53190)	Section OD parcelle 0187

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de Landivy et Mayenne Ombrières signeraient une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations Historique.

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20241029-2024081-AI
Date de télétransmission : 07/11/2024
Date de réception préfecture : 07/11/2024

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

Sur proposition du maire

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Site internet
- Ouest France Papier

Durant une durée de 20 jours, à compter du 15 novembre 2024, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

Article 2 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

Le secrétaire de séance,
André LÉON

Fait et délibéré en séance le 29 octobre 2024
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire



Membres	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0